

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Échevins ;

PATTE C., SAVINI A-M., MONNIEZ C., WATTIEZ F.,
MARICHAL M., DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B.,
MAHIEU A., HOSLET G., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCQ I.,
IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux Christophe Collignon relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2024 et à l'élaboration du Plan de convergence datées du 25 août 2023;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2025-2029 suite à la modification budgétaire n°1 du budget 2024 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de Prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées pour 2025-2029 soumis au conseil de ce jour et établies suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

1) Dépenses de Personnel : 2,50% d'index entre 2025 et 2029. Une partie de la cotisation de responsabilisation est mise à l'exercice propre, car il est impossible dès 2025 que cette dernière soit prise en charge entièrement aux exercices antérieurs comme en 2024.

2) Dépenses de Fonctionnement : mêmes chiffres que la Modification Budgétaire n°1 (MB1).

3) Dépenses de Transfert : 2% pour les entités consolidées des dotations actuelles, excepté pour la Zone de police (5%).

4) Dépenses de Dette : suivi du tableau de la dette de Belfius + 90.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires pour 2025/2026, 110.000€ pour 2027 et 130.000€ pour 2028/2029.

Au budget initial, l'arrêté du Ministre avait demandé de revoir nos dépenses de dette et nous allons de plus commencer à rembourser les premiers amortissements des derniers gros emprunts contractés (ex. PIC).

Recettes

1) Recette de Prestation : Le Crédit Spécial de Recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles, mêmes montants que la MB1 2024 pour les recettes de prestation.

2) Recettes de Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels, 2% par an pour les additionnels véhicules et les recettes de personnel.

3) Recettes de Dette : pas de changement.

Au niveau des exercices antérieurs, nous sommes partis d'un boni réel ne tenant pas compte du crédit fictif des additionnels au PRI, soit 600.000€. En 2025, il est nécessaire de prélever 100.000€ sur le FRO. Une partie de la cotisation de responsabilisation est également prévue aux exercices antérieurs, ce qui explique le faible boni au global.

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRÊTE PAR ...

Les Prévisions Budgétaires Pluriannuelles 2025-2029 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire de la modification budgétaire n°1 du budget communal 2024.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire de la MB1 du budget 2024.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN